



Département de Loir et Cher

Nombre de conseillers En exercice: 27

Présents: 20 Procurations: 4

Suffrages exprimés: 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/D/03/7-1/025

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET 20602 SALLE DE **CINEMA**

Le 21 mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2025 Secrétaire de séance : Michel CEPERO

Présents: Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS, Valérie PACAUD, Muriel BOISSONNET

Messieurs, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Éric BOURNY, Guy DOUSSAUD, Bruno GIRARD, Stéphane GARREAU, Gérard MARGOTTIN, Georges MOUSSIER, Bruno BERNARD, Pascal MASSON

Absents ayant donné pouvoir : Madame Corinne SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER)

Messieurs Vincent SOMMIER (pouvoir à Madame COCHETON), Nicolas MARTINS (pouvoir à Madame DUBÉ), Jérémy PALLUAU (donne pouvoir à Monsieur DOUSSAUD)

Absents: Madame Magali BRIEUX

Messieurs Grégoire BERT, Claude TESSIER

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement :

23 625.88 €

Un déficit cumulé d'investissement :

25 141.32 €

Un solde positif des restes à réaliser :

977.20 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement :

23 625.88 €

Article 002 excédent antérieur reporté :

0.00 €

Présents: 20 Exprimés: 24

Pour: 24

Contre:

Abstention:

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Michel CÉPÉRO

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour, le 28 mars 2025 Date de mise en ligne sur le site internet, le 28 mars 2025

RECU EN PREFECTURE le 28/03/2025 Application agréée E-legalite.co

9_BU-041-214102428-20250321-2025_7_1_02